

Le St Laurentais



N°6

MAI / JUIN 2009



Madame, Monsieur, Chers amis,

Un an déjà !

Une année s'est écoulée depuis l'élection de la nouvelle équipe Municipale.

Je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement les élus et tous les employés municipaux pour leur dévouement et la qualité des services rendus dans la réalisation de nos projets.

L'image de notre commune est incontestablement liée à notre dynamisme, chaque été, les visiteurs que nous recevons découvrent à la fois notre région mais aussi ce qu'elle peut offrir.

Nous avons la chance d'être dans un environnement que beaucoup nous envient.

Notre campagne et notre marais sont nos atouts.

Nous avons tous à cœur de préserver notre patrimoine culturel et architectural, ce qui nous donne quelques projets ambitieux pour les années à venir ! Mais rien ne peut se faire sans que chacun se sente impliqué dans la démarche parce qu'une ambition commune est fédératrice et porteuse de réussite.

Travaillons donc ensemble pour que Saint Laurentais et amis vacanciers trouvent plaisir à se promener dans nos rues et à nous rendre visite.

A vous tous, bonne et fructueuse saison estivale.

Le Maire,

Raymond MINIER.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Le 1^{er} Mardi de chaque mois de 14h à 16h



Les Restos du Cœur ont lieu sur notre commune de décembre à Mars de chaque année.

La saison 2009, s'est bien déroulée puisque 6 tonnes 600 ont été distribuées lors des permanences entre Rochefort et Saint Laurent de la Prée.

La campagne à Saint Laurent s'arrêtant fin Mars, il y a une possibilité de profiter des distributions en Inter campagne à Rochefort rue Thiers.

Pour la saison 2009-2010, la Municipalité cherche un nouveau local. En effet, afin de favoriser le relogement de nos familles, l'actuel est en cours de transformation pour l'aménager en habitation.

Si vous avez connaissance d'un endroit libre pour la prochaine saison des Restos du Cœur sur notre commune, merci de bien vouloir nous en informer en Mairie.

Nous souhaitons remercier très fidèlement les personnes bénévoles qui œuvrent au transport, à la distribution des denrées, ainsi qu'au temps passé auprès des bénéficiaires.

Afin de clôturer la dernière distribution du 26 Mars dernier, un goûter était organisé autour d'une corbeille d'œufs de Pâques, avec gâteaux, confectionnés par nos bénévoles et ayant-droit, café, jus de fruits, sur un fond musical et une ambiance très chaleureuse.

Nous vous souhaitons un très bon été et vous donnons rendez-vous en décembre 2009.

ATELIER EQUILBRE

Vous êtes âgés de plus de 60 ans,

vous habitez les communes de **FOURAS, YVES** et **ST LAURENT DE LA PREE**, vous êtes soucieux de votre santé, vous craignez les chutes, vous avez perdu votre souplesse d'antan, vous avez envie de rencontrer d'autres personnes ...

Participez à un ATELIER EQUILBRE pour la PREVENTION DES CHUTES.

Les séances ont lieu :

Le mercredi de 10h45 à 11h45 à la Résidence « La Presqu'île » à FOURAS.

Prochain cours : le mercredi 6 mai 09.
Dernier cours : le mercredi 1^{er} juillet 09.

Information et inscription auprès de :
Véronique ANGIBAUD, animatrice: **05 46 55 36 62.**
ou
C.L.I.C. du Pays Rochefortais, Cour Chanzy, BP 80 262, 17305 ROCHEFORT Cx. 05 46 82 35 25
Email : clic.pays-rochefortais@wanadoo.fr

VACANCES JEUNES

Pendant les vacances de printemps et les deux mois d'été, le Conseil Général de la Charente Maritime organise chaque année des séjours de vacances multi activités **pour les enfants de 6 à 12 ans et de 12 à 14 ans au Centre de vacances départemental à LIGINIAC (Corrèze)**

Afin de favoriser le départ d'enfants issus de milieu défavorisé, des bourses peuvent être accordées sur présentation d'un dossier établi par l'assistante sociale.

Programme pour les 6-12 ans

* Séjours :

- du 6 juillet au 23 juillet 2009
- du 24 juillet au 6 août 2009
- Activités spécifiques (initiation à l'équitation, à la voile et au judo).
- Multi-activités (mini-golf, camping, baignade, VTT, football, badminton...)
- Activités traditionnelles (grands jeux, journée à l'envers...).

Excursion afin de découvrir la région.

* Séjour du 7 au 25 août 2009

- Séjour à thème « Cirque »
- Multi activités
- Activités traditionnelles et spécifiques
- Initiation au canoë-kayak
- Excursion afin de découvrir la région.

Programme pour les 12-14 ans

* Séjours :

- du 24 juillet au 6 août 2009
- du 7 août au 25 août 2009
- Activités traditionnelles et spécifiques
- Randonnées, camping
- Initiation au quad
- Accro-branche
- Descente de la Dordogne en canoë

Se renseigner auprès de la Mairie.

Le Secours Catholique informe sur le MICRO CREDIT

D'un montant de 500 € à 3000 €, il peut être utilisé sur 36 mois.

Objets pouvant être financés par le Crédit projet personnel:

Préservation de l'emploi et mobilité professionnelle: acquisition ou réparation d'un moyen de locomotion, permis de conduire, formation professionnelle.

Logement et équipement: caution et dépôt de garantie, frais d'agence, déménagement, travaux et frais d'installation « vitaux » : installation du téléphone, achat ou remplacement d'un chauffage défectueux, électricité, électroménager de base...

Vie Familiale, Education: frais liés à la santé, frais d'obsèques, frais d'inscription à une formation diplômante...



INFORMATION IMPORTANTE

Depuis le 1^{er} Avril 2009, les conditions de prise en charge des transports de malades en taxi changent.

Pour que le trajet en taxi puisse être remboursé, l'entreprise de taxi doit désormais avoir signé une convention avec l'Assurance Maladie.

Cette convention comporte un engagement de service et des tarifs négociés pour le transport de malades en taxi.

1. Comment reconnaître un taxi conventionné ?



Grâce à son **logo bleu « Taxi conventionné — Organismes d'assurance maladie »** qui figure sur la vitre arrière droite du véhicule. **La liste des taxis conventionnés de Charente-Maritime est accessible sur :**

www.ameli.fr

rubrique assurés > votre caisse > contacts utiles

ou en appelant le 36 46.

2. Votre médecin choisit le mode de transport le plus adapté

Besoin d'un transport pour rentrer chez soi après une opération, des soins loin de son domicile... l'Assurance Maladie peut prendre en charge les frais de transport d'un assuré lorsque son état de santé le justifie et à certaines conditions.

Les frais de transport sont remboursés sur prescription médicale dans certaines situations.

C'est le médecin qui choisit le mode de transport le mieux adapté à l'état de santé du malade et à son niveau d'autonomie. Il le précise en cochant la case correspondant à son choix sur le formulaire de prescription médicale de transport.

3. Un mode de transport adapté à la situation du patient

Lorsque le médecin estime que l'état de santé de son patient nécessite une prescription de transport, il choisit le mode de transport le mieux adapté au degré d'autonomie du malade :

1. **un moyen de transport individuel** : véhicule personnel ou transports en commun (bus, métro, car, train, etc.) lorsque le patient peut se déplacer sans assistance particulière¹ ;
2. **un transport assis professionnalisé** (véhicule sanitaire léger ou taxi conventionné) lorsque l'état de santé du patient le requiert ;
3. **une ambulance** lorsque le malade doit impérativement être allongé (que ce soit totalement à plat ou semi allongé), et/ou s'il a besoin de la surveillance permanente d'un professionnel qualifié, et/ou s'il a besoin d'un brancard, d'être porté, ou d'être transporté dans des conditions d'asepsie.

4. Comment est-on remboursé ?

Le remboursement est de 65 % (ou 100 % dans certaines situations), quel que soit le mode de transport.

- **Véhicule personnel** : le remboursement s'effectue sur la base d'indemnités kilométriques qui varient selon la puissance fiscale du véhicule utilisé et la distance parcourue.
- **Transports en commun**² : le remboursement est calculé sur la base du moyen de transport le plus économique : billet de bus, de tramway, de métro ou d'un billet de 2nde classe pour le train.
- **Ambulance, VSL et Taxi conventionné**² : le remboursement est calculé sur la base du prix facturé par le transporteur.

VOUS AVEZ BESOIN D'ANALYSER

VOS COMPETENCES

PROFESSIONNELLES

Et si vous faisiez un bilan ?

De quoi s'agit-il ?

Le bilan de compétences est un temps personnel pendant lequel vous allez, avec l'aide d'un consultant extérieur, faire le point sur vos :

- Talents
- Aptitudes
- Envies
- Et imaginer les pistes d'un nouveau projet professionnel.

Que peut-il vous apporter ?

Concrètement ce bilan peut vous permettre d'évoluer vers un nouveau métier.

Qui est concerné ?

Tous les salariés du secteur privé peuvent y accéder sous certaines conditions d'ancienneté dans l'entreprise.

Comment en bénéficier ?

Il faut d'abord choisir l'organisme qui vous accompagnera (voir liste auprès de votre Fongecif) et ensuite rédiger à l'attention de votre employeur une lettre de demande d'autorisation d'absence.

Et pour les personnes au chômage ?

Pour les demandeurs d'emploi, un bilan de compétences approfondi (BCA) peut vous être proposé. Prenez contact avec votre conseiller Pôle emploi.

M. F. R Réussir Autrement

La Maison Familiale Rurale de Pont l'Abbé d'Arnoult est un Etablissement scolaire ouvert aux jeunes sortant des classes de 5^{ème}, 4^{ème} de collège. Elle peut accueillir des élèves en échec scolaire.

L'Enseignement conjugué :

✦ **Matières générales :**

Maths, Français, Histoire-Géographie, Vie Sociale Civique et Culturelle, Sciences Economiques.

✦ **Matières techniques :**

Maintenance et entretien des locaux
Communication – Informatique
Connaissance des Structures d'Accueil
Commerce, Education du Consommateur

✦ **Stages en Entreprise :**

L'objectif des stages est d'aider chaque jeune à trouver un avenir professionnel, afin de prendre confiance en soi pour réussir autrement.

§ CAP Service en milieu Rural
§ BEP Service à la Personne

Pour tout renseignement :

MFR Etablissement privé

6, rue Claire Pertus 17250 Pont L'Abbé d'Arnoult

Tél : 05.46.97.00.09 Fax : 05.46.97.13.20

mfr.pont-abbé-arnoult@mfr.asso.fr

Les autres MFR du Département :

Elles préparent à d'autres diplômes et métiers :

1. CFP la Rochelle Beaulieu 17138 Puilboreau

cfp.puilboreau@mfr.asso.fr Tél : 05.46.00.34.35

2. MFR Chevanceaux 17210

mfr.chevanceaux.foret@mfr.asso.fr Tél : 05.46.49.21.34

3. MFR Cravans 17260

mfr.cravan@mfr.asso.fr Tél : 05.46.95.08.08

4. MFR Matha 17160

mfr.matha@mfr.asso.fr Tél : 05.46.58.58.33

5. MFR St Denis du Pin

mfr.st-denis-du-pin@mfr.asso.fr Tél : 05.46.32.16.16

6. MFR St Germain de Marencennes

mfr.st-germain-marencennes@mfr.asso.fr

Tél : 05.46.07.10.01

7. IREO St Genis de Saintonge

ireo.st-genis@mfr.asso.fr Tél : 05.46.49.84.62

Infos AFPA

(Centre de Formation Pour Adultes)

Le centre AFPA de Rochefort offre des formations ouvertes aux demandeurs d'emploi dans des domaines qui recrutent. Vous y trouverez des formations dans les métiers du :

- Nautisme
- Agent de propreté
- Hôtellerie - Restauration
- Bâtiment
- Informatique, comptabilité

En effet, 75% des stagiaires ont un emploi après leur formation.

Pour bénéficier d'une formation à L'AFPA, vous devez au préalable contacter le conseiller de votre Mission Locale ou de votre Pôle emploi.

BON A SAVOIR : 95% de réussite en examen.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

AFPA

57, Avenue Bernadotte 17300 Rochefort

Tél : 05.46.83.60.00

Ou

consulter le guide des Formations

auprès de la Mairie.



Vendredi 8 mai 12h00 CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI 1945. 12h00 : rassemblement devant la mairie. 12h15 : cérémonie devant le monument aux morts, remise des décorations, allocutions et dépôts de gerbes. 12h30 : salut aux drapeaux puis vin d'honneur offert par la municipalité.

Dimanche 17 mai 8h30 RANDONNEE PEDESTRE "St Laurent en ballade", départ de la gare.

Jeudi 21 au dimanche 25 mai FÊTE DE L'ESTUAIRE (voir programme dans « Le St Laurentais » N°5).

Samedi 23 mai de 8h00 à 12h00 « Les chasseurs ont la pêche », CONCOURS DE PÊCHE à LA TRUITE, organisé par l'ACCA à l'étang de Mme Daunasle. Prix: 12 € les 2 lignes, nombreux lots à gagner et bourriche. Repas 6 € par personne. Règlement: 2 lignes par pêcheur canne ou lancer; appâts, vifs et cuillères interdits. Inscription avant le 16 mai 2009 auprès de Michel HUBERT 05 46 84 01 70 et Yves GUIBERT 05 46 84 00 86.

Samedi 23 mai 14h30 DUATHLON (course à pied, vélo, course à pied), départ devant la mairie.

14h30 : Duathlon "de la Presqu'île" en individuel et par équipe de 2 sur la distance super-sprint (3, 21, 3).

17h00 Duathlon "Les Bigorneaux" 2 épreuves pour les enfants de 8 à 13 ans nés de 1996 à 1999: 500m, 3km, 500m; nés de 2000 à 2001: 300m, 1,5km, 300m. Inscriptions dès 12h30. **Renseignements: Arnaud TERRIER 06 62 07 29 39**

Dimanche 24 mai 1ère RANDONNEE VTT du Pays Rochefortais, 20, 35 50, 60 KM. Départ libre de 8h00 à 9h30 sur le parking du centre Leclerc à Rochefort. Tarif 4€, gratuit pour les moins de 14 ans. **Renseignement : 06 83 43 70 32 .**

Samedi 30 mai à 14h45 GALA DE DANSE COUNTRY Le groupe « **OK COUNTRY** » du club du Bon Accueil organise son spectacle de fin de saison à la salle polyvalente avec la participation des « **NIEULS COUNTRY BOOTS** » de Nieul sur Mer et du groupe folklorique « **LES JOYEUX LURONS** ». Entrée gratuite.

Dimanche 31 mai VIDE GRENIER dans la **ROUTE DES COUDREES** et le **CLOS DU MOULIN** de 6h à 20h.

2.50€ le mètre linéaire. Photocopie de la carte d'identité + attestation sur l'honneur + paiement obligatoire à l'inscription. Le bureau de l'association décide des emplacements, et non les exposants; il rappelle que les habitants de la rue sont prioritaires devant chez eux. Clôture des inscriptions le samedi 24 mai. **Pour tous renseignements, contacter ASSOCIATION PARENTHESES au 06.20.40.85.59**

Samedi 13 juin 12h00 FETE DE QUARTIER. Nous invitons tous les locataires et propriétaires de la **rue du "TROISIEME MILLENAIRE"** à participer à un barbecue géant. Rendez vous sur les espaces verts. N'oubliez pas votre pique nique, table, chaises, boules de pétanque, vélos, rollers pour vos bambins. Nous vous informons que la rue sera inaccessible toute la journée pour assurer la sécurité des enfants.

Samedi 13 juin 20h30 LOTO du TENNIS à la salle polyvalente. Loto animé par Léon, ouverture des portes à 19h30.

Samedi 20 juin à 8h00 NETTOYAGE DE LA COMMUNE organisé par l'ACCA. Un rendez vous écologique pour toutes les personnes de bonne volonté afin de débarrasser la commune des déchets abandonnés dans la nature. **Le rendez vous est à la salle polyvalente,** un casse croûte et un verre de l'amitié clôturera la matinée.

Samedi 20 juin à 20h45 GALA DE DANSE DU CLUB MODERN'JAZZ au casino de Fouras. 5 groupes de danseuses : le groupe des initiations, le groupe des 8-11 ans, le groupe des 11-13 ans, le groupe des ados ainsi que le groupe des adultes. Les chorégraphies sont signées Virginie RIBARD, Professeur de Danse. Sylvie vous interprétera quelques chansons accompagné de Michel au piano. 4 € l'entrée – gratuit pour les -12 ans. **Renseignements 05 46 83 05 76.**

Dimanche 21 juin à partir de 15h00, FÊTE DE LA MUSIQUE place de la mairie, venez redécouvrir le groupe « bloc – notes » ainsi que « Les Courils ». Au programme : de la bonne humeur, de la musique, du soleil, entrée gratuite.

Vendredi 26 juin après la classe FÊTE DES ECOLES organisée par l'association des Parents d'élèves. Renseignements auprès de Madame Kharinne CHAROV Tél: 05 46 82 68 60



Un voyage est organisé par le club du Bon Accueil en Principauté d'Andorre

du 27 septembre au 3 octobre 2009, soit 7 jours tout compris pour 449 € .

Renseignements auprès de Mr Guy HERVOUET au 05 46 84 00 15 ou Mme Claudine MARTINEAU au 05 46 84 09 47

**HEURES D'OUVERTURE
de la MAIRIE AU PUBLIC**

Lundi – Mardi de 12h à 17h

Mercredi de 10h à 14h

Jeudi - Vendredi de 10h à 12h

L'accueil téléphonique fonctionne dès 8h le matin au
05. 46. 84. 00. 35

Courriel: st.laurent.de.la.pree@mairie17.com

Blog: <http://saint-laurent.over-blog.fr/>

Jardins familiaux

7 parcelles ont été attribuées sur le terrain clôturé. Des emplacements encore disponibles vous attendent. Vous pouvez choisir l'endroit et la superficie qui vous conviennent. Renseignements en mairie.

**Réaménagement de la
rue des Allées**

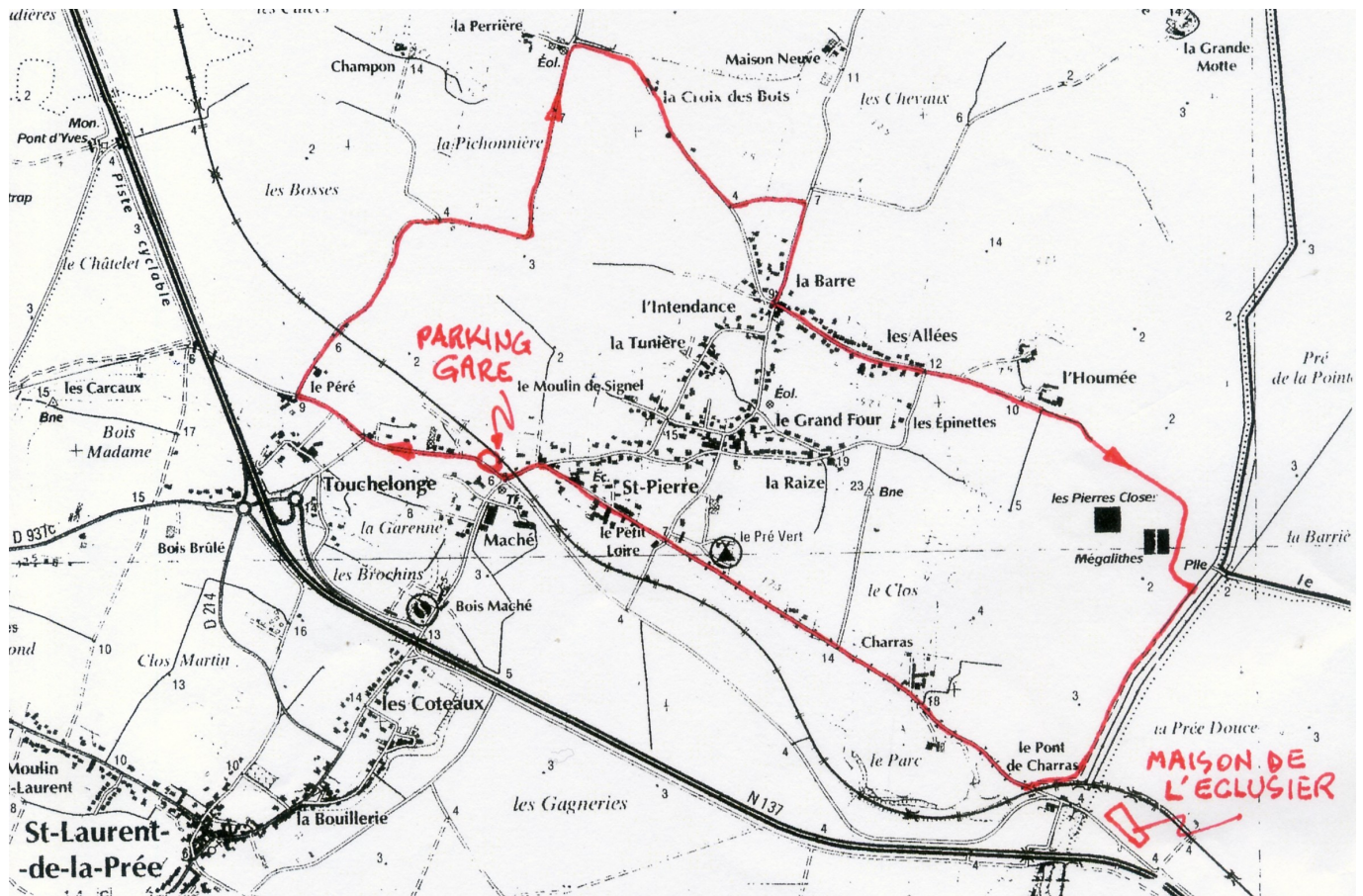
Présentation du projet lors de la réunion publique avec la participation des services de la DDE **le 14 mai à 18h15 dans la petite salle polyvalente.**



Saint-Laurent en balade

L'organisation, par la Municipalité, d'une randonnée promenade ouverte à tous les Saint-Laurentais est confirmée pour le dimanche 17 mai.

Un groupe de quelques habitants s'est déjà réuni 2 fois pour préparer cette initiative. Le parcours est décidé, il fait environ 10 Km et nous avons le plaisir de vous le présenter



Le rendez-vous pour le départ est fixé à 8h30 à la gare de Saint-Laurent.

Une halte pour se rafraîchir ou grignoter un biscuit est prévue. Pour ceux qui seraient éventuellement trop fatigués pour terminer à pied, une « voiture balai » pourra les ramener à bon port.

L'arrivée est prévue à la Gare de Saint-Laurent aux environs de 12h00.

À l'issue de cette randonnée, la Municipalité vous donne rendez-vous à la salle polyvalente pour partager le verre de l'amitié et féliciter les marcheurs.

Nous vous attendons nombreux, décontractés pour une randonnée dans la bonne humeur.

NOUVEL APPEL AU CIVISME

**Stationnement de longue durée
de véhicules de plus de 7,5 T
sur accotement de chaussée en agglomération.**

En dehors d'un arrêt de courte durée pour pratiquer une livraison et conformément à l'arrêté municipal du 4 novembre 2003, le stationnement permanent pour raison personnelle est interdit aux poids lourds de plus de 7,5T sur les accotements de chaussée dans l'agglomération.

La présence de camions avec leur chargement en stationnement de longues durées sur les trottoirs de la rue de l'Intendance porte préjudice à leur bonne utilisation par les piétons. De plus ces trottoirs en béton désactivé n'ont pas la structure adéquate pour supporter à répétition de telles contraintes.

Sécurité et salubrité publique

Propriétaires de chiens, ne laissez pas votre animal de compagnie errer sur la voie publique et lors de sa promenade quotidienne munissez vous d'un sac plastique afin de ramasser ses déjections.

Interdiction de faire du feu chez soi

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental interdit les brûlages de déchets ménagers à l'air libre. Dans le Code de l'Environnement, l'annexe II de l'article R541-8, relatif à la classification des déchets, précise que ceux de jardins et de parcs sont assimilés à des déchets ménagers. Une déchetterie est à disposition afin de les éliminer.

La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres

- Je veux garer mon camion devant chez moi !
- J'aimerais pouvoir utiliser le trottoir quand je promène mon bébé dans sa poussette sans avoir à descendre sur la chaussée et risquer un accident ...
- Je veux promener mon chien où bon me semble !
- J'aimerais que mes enfants puissent jouer en toute sécurité sans risquer une morsure de chien errant ou être souillé par leurs excréments ...
- Je veux brûler mes branches sur mon terrain !
- J'aimerais pouvoir faire sécher mon linge à l'extérieur et ne plus avoir ces cendres sur ma terrasse et mon mobilier de jardin ...

REFLECHISSEZ !

DECRET « PUIITS ET FORAGES PRIVES » : UN NOUVEAU REGIME DE DECLARATION

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Qu'est ce qu'un forage à usage domestique ?

Selon le décret n°2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire : les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

Pour les forages existants ?

Les ouvrages existants au 31 décembre 2008 doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Pour les nouveaux forages ?

Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1^{er} janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

Comment faire pour déclarer ?

La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire en ligne. Il faudra reprendre : les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement, les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée. Ce formulaire devra être déposé à la mairie de la commune concernée.

Pourquoi ?

La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En effet, l'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation. L'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple si les deux réseaux venaient à être connectés. C'est pourquoi, la déclaration permet de s'assurer qu'aucune pollution ne vienne contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

CARNAVAL

Le 14 mars a eu lieu le **Carnaval des écoles**, organisé par l'association des Parents d'élèves. Comme prévu Madame Carnaval a été brûlée à la plus grande joie des enfants. Cette année encore, le goûter était gargantuesque grâce à la générosité des parents d'élèves.



COURSE CYCLISTE

143 participants pour la première **course cycliste "le cycle des marais"** organisé par le vélo club de Moëze ! Ce 24 mars, les spectateurs ont été très nombreux le long du parcours pour encourager les champions. La remise des médailles et des trophées a clôturé cette belle après midi autour du convivial pot de l'amitié offert par la Municipalité.



Classement :

1ère Catégorie

- 1- VIGIER Cyril Vélo Club Saintais
- 2- MOUNIER Anthony Ang Vélo Club
- 3- MONIER Christian Gençay

2ème Catégorie

- 1- CONCEICO Grégoire Braquet Saintongeais
- 2- DOCHE Patrick ST Maixent
- 3- SEWIN Régis AC ETAULES

3ème catégorie

- 1- MOREL Daniel TCA
- 2- KOSEK Alain AIGREFEUILLE
- 3- REGRENIL Emmanuel VC Marennes

4ème catégorie GS

- 1- ROSE Samuel VC Matha
- 2- BOURINET Guy ST Michel
- 3- BOUILLER Patrice VC Moëze

Catégorie VC

- 1- VETEAU Bernard VC Rochefort

Féminines

- 1- POUVAULT Delphine VC Saintais
- 2- LALANNE Josiane VC Saintais

Remise des arbres aux nouveaux nés

7 familles étaient présentes pour la **remise des arbres** offerts par la Municipalité aux nouveaux nés. Les parents pourront choisir leurs végétaux chez Monsieur Thérésien le pépiniériste de la commune.



RETROSPECTIVE

Soirée théâtre

Deuxième **pièce de théâtre** cette année à St Laurent. La soirée organisée par l'association Fest' en herbe fut un succès.

150 spectateurs sont venus apprécier la prestation de la troupe du "Pied en Coulisses" de St Hippolyte. Elle nous a présenté sa dernière création, "Ça se Corse !", pièce écrite et mise en scène par Jean-Pierre Audier, comédie de boulevard, pleine d'humour.



Interclubs

Tous les ans au printemps, le Club le plus dynamique de la commune met sur pied son Interclubs. Non content d'animer les jeudis, d'organiser des voyages, des repas dansants, ce club du troisième âge possède son groupe folklorique "Les Joyeux Lurons", qui se produit sur la commune mais aussi partout alentour. Un groupe de danses country ("OK country"), très fréquenté, est venu se joindre au Club du Bon Accueil.



Comme aux fêtes les plus courues sur St Laurent, les parkings étaient pleins, dans la salle polyvalente on ajoutait inlassablement des chaises...

Invités de cet après-midi : les claquettes du Swing-Tap-Danse qui ont déchaîné les applaudissements par leur swing, leur rythme; la magnifique chorale d'Harmon'île chantant (emmenée par Annie Jeffre) forte d'une bonne cinquantaine de membres.

Et les numéros se sont succédés tout l'après-midi pour finir par un quadrille mêlant le folklore charentais et le country. Et tous ces "artistes" furent invités, avec la foule bon enfant, à un gigantesque pot de l'amitié par le Club du Bon Accueil dont le dynamisme du président Guy Hervouet ne se départit jamais.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le dix mars,

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT DE LA PREE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond MINIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2009

Secrétaire de séance : Mme JEANNIERE.

Présents : MM. LOSTETTER D., COCHE-DEQUEANT O., MASSE G., OLLIVIER L. MARCHAND S., BONVALLET E., BOUTIRON F., M REPAIN C., MARCHAL F., ROBAIN P., BEAUFILS C, .Mmes BETAUX B., CHASSIN M, OLIVIER C, JEANNIERE G., LE BRETON D.

Excusés : M COLAS C-J. (pouvoir à M. MASSE), Mme TRAIN A., (pouvoir à M. COCHE-DEQUEANT).

Présentation du Budget Primitif 2009 du Conseil Général de la Charente-Maritime par Monsieur André BONNIN, Conseiller Général du Canton Nord.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qu'une délibération supplémentaire soit rajoutée à l'ordre du jour. Accordée à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1 – VOTE DU BUDGET SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après examen et discussion, décide à l'unanimité le budget qui sera alloué aux écoles pour l'année 2009, à savoir :

29 € par élèves inscrits à la rentrée 2008, soit 186 enfants,

350 € par classe,

260 € pour la B.C.D.,

200 € pour le projet écoles,

150 € pour l'administratif + B.O.,

50 € pour le réseau d'aide,

500 € pour les feuilles (photocopies) + contrat de 67200 copies.

En ce qui concerne le goûter de Noël des élèves, le Conseil Municipal a décidé de ne plus subventionner mais de régler la facture du spectacle proposé aux enfants, à concurrence de 250 €.

Un budget de 3.000 € est accordé pour les sorties scolaires et 720 € pour la piscine.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte Administratif de 2008 montre un déficit d'investissement de 100.295,41 € compensé par la réception des subventions (rue de l'Intendance) d'un montant de 146.000 €.

Accord à l'unanimité.

3 – SYNDICAT DES EAUX --- MODIFICATION DES STATUTS ET TRANSFERT DE COMPETENCES

Le Maire donne lecture des délibérations présent par le Comité du Syndicat des Eaux le 08 décembre 2008 relatives :

à la modification des statuts, et plus précisément, les articles 18 paragraphe 18-1 « Composition du Bureau » et 19 « le Budget du Syndicat » ;

au transfert de la compétence optionnelle « exploitation du service d'assainissement collectif pour 13 collectivités d'une part, et de la compétence de base et optionnelle en eau potable pour 17 collectivités issues de Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable en cours de dissolution.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

d'approuver la modification des statuts telle que présentée et figurant dans les statuts annexés à cette délibération ;

d'accepter le transfert :

§ de la compétence optionnelle « Exploitation du service d'assainissement collectif » par les communes de Bouhet, Clion S/Seugne, La Clisse, La Clotte, Le Gué d'Alléré, Léoville, Montils, Mosnac, Ozillac, Préguiillac, St Coutant le Grand, St Jean de Liversay et Varzay.

§ de la compétence de base et optionnelle en EAU Potable par les communes de Asnières la Giraud, Bercloux, Fontenet, Juicq, La Frédière, Mazeray, Nantillé, St Hilaire de Villefranche et Ste Même issues du Syndicat d'Eau des FONTAINES D'ASNIERES (dissolution au 31 décembre 2008) et les communes de Blanzay S/Boutonne, Coivert, Dampierre S/Boutonne, Nuailly S/Boutonne, St Georges de Longuepierre, St Martial de Loulay, St Pierre de l'Isle et St Séverin S/Boutonne issues du Syndicat d'Eau de DAMPIERRE S/BOUTONNE (dissolution au 31 décembre 2008).

4 – VENTE D'UN BROYEUR

Monsieur le Maire fait savoir aux Conseillers Municipaux qu'il a trouvé un acquéreur pour le tracteur communal.

Le montant de cette transaction est de 5.000 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la vente de ce matériel et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents y afférents.

5 – VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2009

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre sur le maintien ou l'augmentation du taux des taxes pour 2009. Après en avoir délibéré et par 15 voix pour, 2 abstentions et 2 contre, le Conseil Municipal décide de fixer les taux des taxes pour 2009 ainsi qu'il suit :

- | | |
|-----------------------|----------|
| - Taxe d'habitation : | 12,25 % |
| - Foncier bâti : | 16,25 % |
| - Foncier non bâti : | 44,75 %. |

QUESTIONS DIVERSES

--- Une réfection de la rue des Allées est envisagée. L'état déplorable de cet accès nécessiterait des travaux faramineux tant l'état des lieux, dont Monsieur LOSTETTER s'est occupé, est dégradé : dénivelé de la chaussée, écoulement des eaux de pluie absent. Ce sont les riverains qui en supportent les inconvénients. Cette rue, longue de 850 mètres environ, fera l'objet de travaux au budget raisonnable avec le meilleur résultat possible.

--- D'autres sujets non traités, faute de temps, feront l'objet de discussions lors du prochain conseil du 31 mars 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie M. BONNIN et les élus de leur présence et la séance est levée.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 13 mai à 18h15 dans la petite salle polyvalente.

INSCRIPTIONS AUX ECOLES DE ST LAURENT DE LA PREE

Veillez prendre rendez-vous auprès de Madame RAMAT, Directrice, au 05.46.84.20.53.

Le jour du rendez vous pensez à vous munir du :

- certificat d'inscription délivré par la mairie,
- certificat médical d'aptitude à l'entrée à l'école (pour les enfants nés en 2006-2007),
- certificat de radiation pour tout enfant déjà scolarisé dans une autre école,
- livret de famille,
- carnet de santé (photocopie de vaccinations ou certificat médical de contre indication à la vaccination du B.C.G.),
- dossier d'inscription rempli,
- de 4 photos (4 portraits) **pour les enfants de maternelle,**

Lors de l'inscription des enfants non domiciliés sur la commune de Saint-Laurent de la Prée, une dérogation de la commune de résidence sera exigée pour l'entrée en maternelle et sera renouvelée pour l'entrée au C.P.

Un don de 50€ a été fait à la commune au profit de la garderie.

Nous remercions le généreux donateur qui désire rester anonyme.

FOOTBALL CLUB FOURAS ST LAURENT

L'assemblée générale aura lieu le lundi 23 mai à 20h30 au stade de Fouras.

Classement :

VETERANS : 5^{ème} avec 3 matchs en retard, prochains matchs les 1er mai et 08mai à Fouras à 21h, et en quart de finale de coupe Vétéran le 16 mai à Fouras à 15h00.

EQUIPE 1^{ère} (3^{ème} Div) : 3^{ème} au même nombre de points . Encore 4 matchs dont 1 à Fouras (le dernier) le 24 mai à 15h00.

EQUIPE réserve (4^{ème} Div) : 4^{ème} encore 4 matchs dont le dernier à Fouras le 24 mai à 13h30.

- 15 ans : 10^{ème} reste 1 match à St Laurent le 09 mai à 15h30.

- 13 ans : 9^{ème} reste 1 match à Fouras dont la date est à définir.

- En cadeau de fin de saison le club offre aux 2 équipes -15 et -13 ans un week-end en bus à Bergerac du 06 /07 juin, afin de participer à un tournoi de foot.

BENJAMINS : UN GRAND COUP DE CHAPEAU aux benjamins qui ont joué les poules finales à Saintes le 18 avril et se sont classés 10^{ème} sur les 16 finalistes : c'est-à-dire qu'ils sont classés 10^{ème} de toutes les équipes du département dans la catégorie Benjamin !

POUSSINS : Bravo à eux car ce sont victoires sur victoires !

- En cadeau de fin de saison le club emmène les Benjamins et les Poussins à un tournoi de foot le 1^{er} mai à ST Hilaire De Riez en Vendée.

DEBUTANTS : ils ont tous été assidus à l'entraînement et toujours prêts pour les plateaux débutants. 1 plateau à lieu le 1^{er} mai à Rochefort . La journée nationale des Débutants se déroulera le 23 mai à St Georges de Didonne sur la plage.

- En cadeau de fin de saison le club emmènera tous les enfants au parc YAKA JOUER à St Laurent.

Pour tout renseignements s'adresser à Mr ESCALADA :06-07-99-02-28



Boulangerie pâtisserie

"Le goût d'ailleurs"

Francis et Emmanuelle VASSENT

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi Mardi Jeudi Vendredi
de 7h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h30
Samedi / Dimanche de 7h00 à 13h00

**Fermé le mercredi, le samedi
et le dimanche après-midi**

**En Juillet et Août :
ouvert également le mercredi**

Dépôt de pain tous les jours au café de St Pierre

Tél / Fax: 05 46 84 21 65

GARAGE Claude MAZARD

Horaires d'ouverture:
de 8h00 à 12h00 et
de 14h00 à 19h00
44 rue de la Croix des
Joncs
17450 St Laurent de la
Prée
Tél: 05 46 84 24 75
Fax: 05 46 84 14 85



"Relais des Mousquetaires"

Marie-Yannick et Chantal vous y accueillent
du lundi au samedi de 9h30 à 13h00 et de 15h30 à 19h45.

Le dimanche matin de 9h30 à 13h00.

Pour toute commande spécifique,
contactez-nous la veille au 05 46 84 30 47.



Concluons par ce proverbe Charentais: *Meûx vaut pardre un pain qu'ine faumée !* (perdre un pain qu'une fournée).
Mieux vaut interrompre une affaire mal entreprise que tout perdre !